



## RENOUVELLEMENT BAIL LOCATIF

Par **ZAZA78**, le **08/10/2013** à **17:02**

Suis propriétaire, ma locataire arrive en fin de bail des 3 ans.

Elle désire une prolongation de 1 an.

Suis d accord mais ne peux pas lui accorder plus.

D après la loi, impossible de prolonger un bail locatif d'un an.

Merci

Par **janus2fr**, le **08/10/2013** à **20:05**

Bonjour,

Déjà, quand vous dites "arrive en fin", que voulez-vous dire ? Car si l'échéance du bail est pour dans moins de 6 mois, vous ne pouvez plus congédier le locataire et son bail sera reconduit pour 3 ans.

Si vous êtes encore dans les délais pour donner congé, quel est votre motif ? Car selon ce motif, il peut exister la possibilité d'un bail d'un an selon l'article 11 de la loi 89-462.